

*Prinet*

**LE CENTENAIRE**



**L**e Crêt de la Neige, la Dent du Chat. Eh oui, c'est le Jura !

Mais on y trouve aussi des pipes, des objets en bois, en ivoire, en corne, des peignes, des lunettes... et des montres bien sûr !

L'horlogerie en effet a "commencé dans le Haut-Jura... où s'était retirée la famille Gruet, fuyant en 1550 les persécutions des sectateurs de Calvin". Voilà ce que nous rapporte en sa page 282 un livre au titre sympathiquement pompeux: "Les Jurassiens Recommandables".

Et de fait, ils ont été si estimables qu'en 1789 - une date ! - un Gruet est devenu célèbre pour avoir définitivement perfectionné la montre de poche.



Les Gruet ont fait mieux depuis. Abandonnant les forêts de leurs ancêtres, les cluses et les vals, ou les bords charmants de la Bienne, ils ont créé entre Saint-Claude et Paris une dynastie de lapidaires qui a su développer et perpétuer son métier et son expérience, les affinant, les enrichissant et

les adaptant sans cesse aux conditions fluctuantes de l'économie contemporaine.

Fiers de cet héritage, les actuels dirigeants fêtent aujourd'hui les *cent ans* de la Maison Gruet et attaquent avec confiance leur second siècle, au service de la femme et de sa parure, pour l'illustration de la beauté.

Parce que le diamant est éternel, comme l'éternel féminin, parce que la perle est... rare.

# Dans son Jura natal Louis Gruet devenait lapidaire

Dans ces montagnes riches seulement de leurs sévères beautés, il était impérieux de trouver d'autres ressources que l'ingrate agriculture et l'horlogerie saisonnière.



Louis Gruet quitta donc la petite ferme de Chaumont, près de Saint-Claude, qu'exploitaient ses parents Xavier et Mélitine, et s'en fut "apprendre le lapidaire", comme on dit dans le Jura. Il commença ainsi à tailler et très vite s'installa à son compte au *Roselet*, hameau perdu au fond de la combe de *Tressus*.

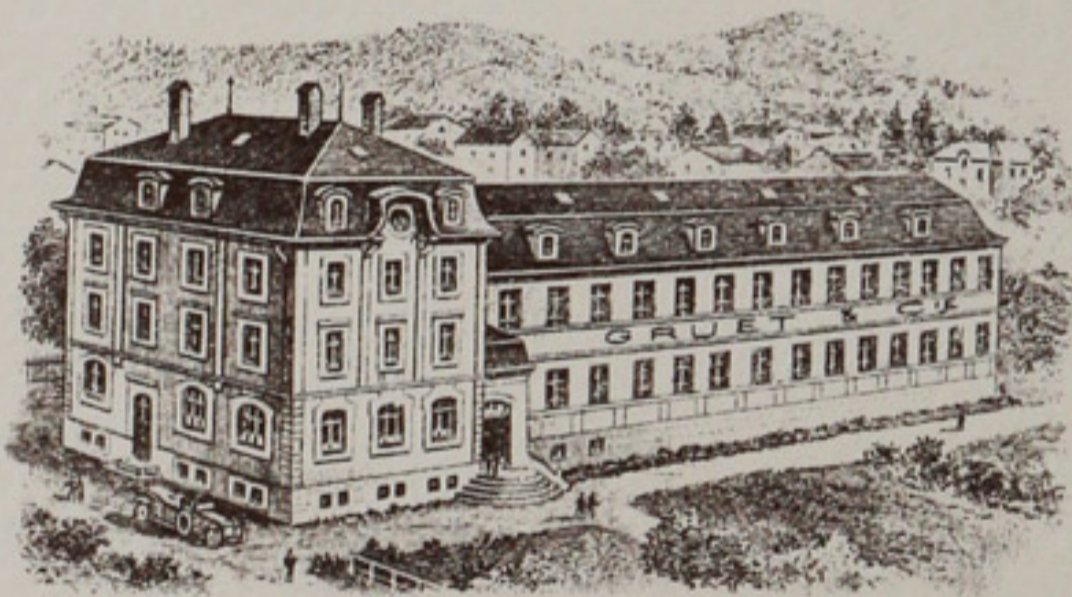
Puis, l'affaire prenant de l'extension, il s'associa à son beau-frère Eugène Delavenna, le technicien qui devait appliquer son ingéniosité au perfectionnement de la taille.

# Gruet ouvre 5 usines dans le Jura et en Suisse et un bureau à Paris

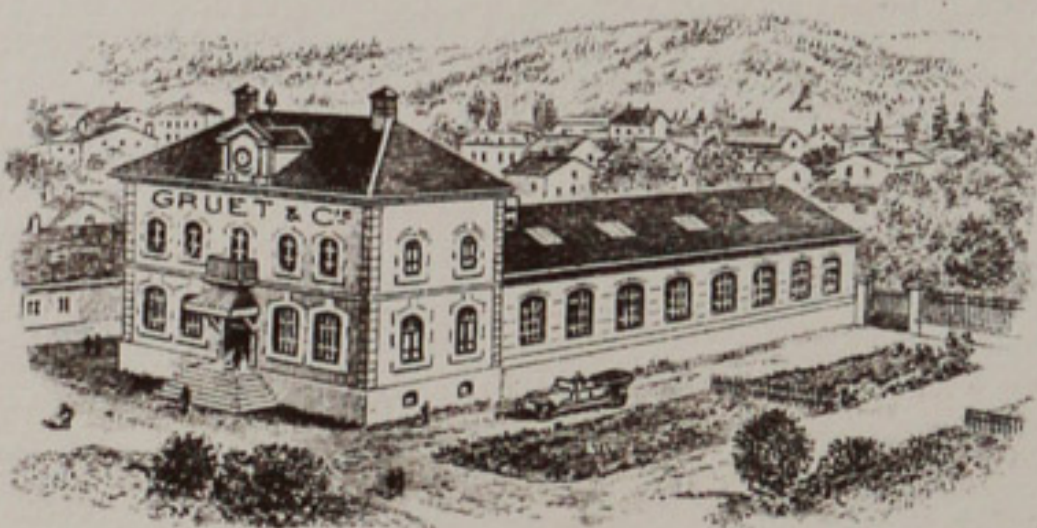
L'entreprise prospère; on crée de nouveaux ateliers: à Saint-Claude, aux Fourgs, à Jougne, à Pontarlier et, en Suisse, à Martigny.

Pour favoriser la commercialisation de sa production, Louis Gruet s'installe à Paris: en 1905 rue Réaumur, puis en 1911 au 52 de la rue La Fayette. En 1922, après quarante années d'ardeur créatrice, il passe le flambeau à sa fille *Alice*, à son fils *Georges* et à ses deux gendres, *Fernand Poncet* et *Fernand Cottet*.

L'équipe, ainsi renforcée, se tourne résolument vers l'exportation, principalement vers l'Amérique aux vastes débouchés.



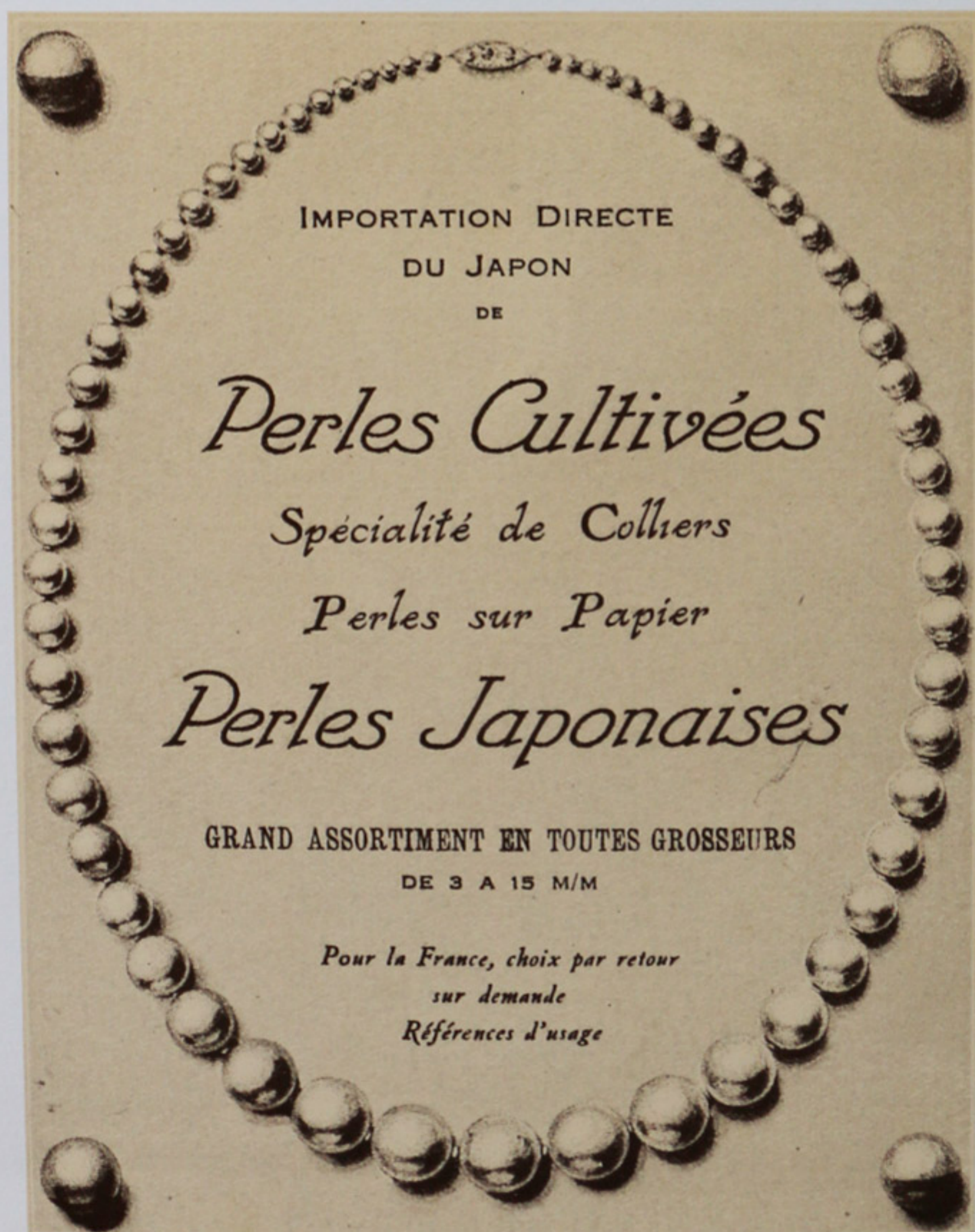
Taillerie de Pontarlier



Taillerie des Fourgs

# Gruet rapporte ses premières perles du Japon

Mais la crise qui ravage l'Amérique, puis l'Europe, rend les affaires difficiles : il faut innover. Or, au Japon, la culture de la perle a été mise au point. Nouvelle parure, sœur de la prestigieuse perle fine, mais d'un prix plus abordable, elle peut représenter un nouveau marché. Fernand Cottet prend le Transsibérien et gagne ainsi les pêcheries japonaises où il sélectionne ses premiers lots.



IMPORTATION DIRECTE  
DU JAPON  
DE

*Perles Cultivées*  
*Spécialité de Colliers*  
*Perles sur Papier*  
*Perles Japonaises*

GRAND ASSORTIMENT EN TOUTES GROSSEURS  
DE 3 A 15 M/M

*Pour la France, choix par retour  
sur demande  
Références d'usage*

# La Société Gruet devient anonyme mais reste familiale



A l'ancienne équipe toujours active, se joint en 1954 Jean-Claude puis en 1956 Jacques, les deux fils de Georges ; en 1960, enfin, Marie-Jeanne, femme de Jean-Claude.



Cette nouvelle génération formée à l'école de l'ancienne apporte un sang nouveau et va dynamiser les deux départements les plus actifs de la maison : le Diamant et la Perle de Culture.

**Gruet “Diamants” :**  
**un siècle au service des professionnels.**  
**Un siècle de compétence,**  
**honorée de confiance.**

**N’est pas diamantaire qui veut !**

Le marché a tant évolué, les transactions se sont tant compliquées ! Le diamant ne se taille plus seulement dans le Jura, à Amsterdam ou à Anvers, on le trouve dans les pays les plus éloignés, chaque place ayant sa production spécifique.

La vocation de Gruet est d’être partout dans le monde, partout où le diamant est taillé, et d’y rechercher les lots les plus avantageux, les mieux équilibrés et les plus adaptés au marché français.

Le choix effectué, il les classe soigneusement, scrupuleusement, suivant des normes constantes, afin de pouvoir proposer aux joailliers français des livraisons suivies de lots homogènes, correspondant précisément à leurs besoins, et d’exporter sur d’autres marchés les qualités appropriées.

Et, naturellement, l’orgueil de Gruet est d’assortir, de calibrer, “d’appairer”, d’ajuster toutes ses pierres suivant les exigences de ses clients et de les livrer au fur et à mesure des besoins de leur fabrication, évitant ainsi tout investissement inutile.

# **Gruet “Perles” :** **une expérience exceptionnelle** **au service des professionnels.**

GRUET “PERLES” est aujourd’hui une place reconnue par tous les spécialistes sur les marchés les plus importants et les plus significatifs.

Cette position ne s’est faite ni aisément, ni fortuitement.

Dans la perle de culture, les spécificités sont telles qu’elles ne peuvent se comparer aux classifications internationales admises pour le diamant.

Ces particularités nécessitent une connaissance très approfondie de la matière : la couleur, la qualité, l’orient sont autant d’éléments difficiles à percevoir et à appréhender.

On ne s’improvise pas spécialiste en perles de culture.

Le “service Perles” Gruet tient essentiellement à maintenir une qualité suivie selon des sélections rigoureuses adaptées aux exigences de chaque client.

Marie-Jeanne Gruet, qui fait deux longs séjours chaque année au Japon, entretient régulièrement des relations exclusives avec les pêcheries.

Cette collaboration privilégiée n’est pas récente. Elle repose sur des relations de 50 ans déjà.

Ce jubilé a été chaleureusement célébré à Kobe cette année avec les plus anciens fournisseurs japonais.



# La Réussite Ne Doit Rien Au Hasard



1933-PEARL ISLAND, JAPON.

Monsieur COTTET de la Maison GRUET & Monsieur MIKIMOTO se rencontrent pour établir ensemble les critères de qualité de la perle, qui aujourd'hui encore sont ceux de la société GRUET.

Ce voyage fut le premier pas d'une longue collaboration avec les plus importants producteurs d'Extrême Orient.

Si GRUET fournit les plus grands noms, c'est que ses perles de culture sont et seront toujours sélectionnées avec la même rigueur.

GRUET 52, rue La Fayette 75009 Paris  
Tél. : (1) 48 24 57 41  
Télex : 283 103 F  
Téléfax : 48 24 70 14



## GRUET

*Depuis 1883*

## L'HORLOGERIE

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A NOS JOURS

RECHERCHES SUR LA MESURE DU TEMPS DANS L'ANTIQUITÉ

ET REVUE DE LA SCIENCE  
DES HORLOGERS LES PLUS CÉLÈBRES DE L'EUROPEPAR  
PIERRE DUBOISHorloger, Vice-Président de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Paris, auteur de divers écrits  
sur l'Horlogerie, etc., etc.

ILLUSTRATIONS ARCHÉOLOGIQUES

révisées avec le concours

DE FERDINAND SERÉ

Directeur artistique du grand ouvrage : LE MOYEN ÂGE ET LA RENAISSANCE.



## PARIS

ADMINISTRATION DU MOYEN AGE ET LA RENAISSANCE

5, RUE DU PONT-NE-LOD.

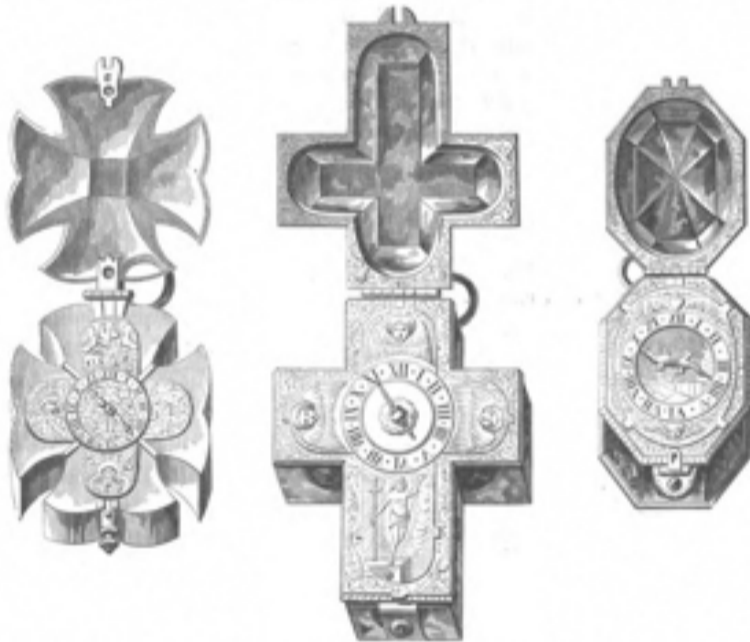
—  
1849

## DE L'HORLOGERIE.

79

Voici en quoi consiste l'excellence de cette invention. Lorsqu'une montre est remontée jusqu'à son dernier point, le ressort a acquis une force considérable, et il pourrait entraîner le rouage avec une grande rapidité; mais, à ce moment, la chaîne venant agir sur le plus petit rayon de la *fusée* (c'est-à-dire au haut du cône), la force du moteur s'en trouve sensiblement diminuée. Si l'on suppose maintenant que la montre continue de marcher, il sera facile de se rendre compte de ceci : le ressort, en se détendant, perd progressivement de sa force; mais la chaîne, agissant simultanément sur les plus grands rayons du cône (la *fusée*), rétablit autant que possible l'équilibre, et la puissance du moteur sur le rouage reste uniforme.

L'inventeur de ce mécanisme rendit donc un important service à l'Horlogerie, puisque, par la *fusée*, on parvint à égaliser la marche des petites Horloges. Plus tard, un habile horloger, nommé Gruet, inventa les chaînes en acier, qui remplacèrent avantageusement les cordes de boyau, celles-ci ayant le grave inconvénient de se resserrer par la sécheresse et de se détendre par l'humidité.

Montres de l'époque des Valois (XV<sup>e</sup> siècle). — Cabinet de M. Serapart, à Paris.

L'usage des montres se propagea rapidement en France et en Europe. Sous les règnes des Valois, il s'en fabriquait d'extrêmement petites : les formes que les artistes adop-

80

## HISTOIRE

taient de préférence étaient celles du gland, de l'amande, de la coquille, de la croix latine, de la croix de Malte. On en faisait aussi de carrées, d'oblongues, d'octogones, etc., la plupart artistement gravées, damasquinées, émaillées; les cadrans étaient en cuivre doré ou en argent ciselé. L'aiguille qui marquait l'heure était presque toujours d'un travail admirable et d'une rare délicatesse; quelquefois cette aiguille fut enrichie de pierres fines, incrustée d'émail. Quelques-unes de ces montres, par un mécanisme merveilleux, faisaient mouvoir des figures symboliques ou religieuses : c'étaient le Temps, Apollon, Diane, ou bien la Vierge, les douze Apôtres, etc. Vers le milieu du seizième siècle, il y avait à Paris une quantité assez considérable d'horlogers pour que l'on songeât à les réunir en communauté. Les statuts de cette communauté ayant été décrétés au commencement du règne de François I<sup>er</sup>, nous les donnerons en substance, en engageant nos lecteurs à les méditer attentivement.

I.

Il ne sera permis à aucun orfèvre, ni autre, de quelque état et métier qu'il soit, de se mêler de travailler et négocier, directement ou indirectement, aucunes marchandises d'Horlogerie, grosses ou menues, vieilles ni neuves, achevées ou non achevées, s'il n'était reçu maître horloger à Paris, sous peine de confiscation des marchandises et amendes arbitraires.

II.

A l'avenir, ne sera reçu de la maîtrise d'horloger aucun compagnon d'icelui, ou qui ne soit capable de rendre raison en quoi consiste ledit art de l'horloger, par examen et par essai qui se fera en la boutique de l'un des gardes-visiteurs dudit art; ensemble, que les chefs-d'œuvre qui se feront seront faits en la maison de l'un desdits gardes visiteurs, et que le compagnon ne soit apprenti de la ville.

III.

Nul ne pourra être reçu maître dudit art, qu'il ne soit de bonnes vie et mœurs, et qu'il n'ait fait et parfait le chef-d'œuvre, qui sera au moins un réveille-matin; et seront tenus les gardes de prêter serment si ledit aspirant aura fait et parfait le chef-d'œuvre, et achevé le temps porté sur son brevet d'apprentissage, et montré quittance du maître qu'il aura servi.

IV.

Les maîtres dudit art d'horloger ne pourront prendre aucun apprenti pour moins de huit ans, et ne pourront lesdits maîtres prendre un second apprenti, que le premier n'ait fait les sept premières années de son apprentissage.

